

La Mairie d'Argelès-sur-Mer

RECRUTE

Des Sauveteurs Aquatiques pour la surveillance des plages durant la période estivale 2026

Les personnes intéressées sont invitées à adresser le dossier d'inscription* avant le 10 avril 2026 à Monsieur le Maire d'Argelès-sur-Mer, accompagné des pièces suivantes :

- CV
- Lettre de motivation
- 1 photographie récente
- Certificat médical (selon le modèle fourni) *
- Attestation en responsabilité civile
- Chèque de caution de 15 € (libellé à l'ordre du Trésor Public)

Le dossier d'inscription doit être envoyé à l'adresse suivante :

**Mairie d'Argelès-sur-Mer
Allée Ferdinand Buisson
66700 Argelès-sur-Mer**

www.ville-argelessurmer.fr

Qualifications minimales requises :

- Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique à jour
- PSE 1
- Permis côtier
- Carte professionnelle (pour les titulaires du BEESAN & BPJEPS uniquement)

Ces diplômes sont obligatoires uniquement pour pouvoir postuler en tant que sauveteur saisonnier sur la plage d'Argelès-sur-Mer et non pour le stage mer.

A réception de la lettre de candidature un courrier de convocation au stage d'évaluation se déroulant du 20 au 24 avril 2026 vous sera adressé.

*** Téléchargeable sur le site internet de la ville ou à retirer directement en Mairie**



COMMUNE D'ARGELES-SUR-MER
DOSSIER D'INSCRIPTION
SURVEILLANCE DES PLAGES
SAISON 2026

VOTRE IDENTITE

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

VOS COORDONNEES

Adresse (avec code postal et ville) :

 Fixe et / ou portable : _____ / _____

@ Mèl :

Comment avez-vous pris connaissance de l'annonce de recrutement (Internet, presse, organisme de formation...) ? :

VOS DIPLOMES

Ces diplômes sont obligatoires uniquement pour pouvoir postuler en tant que sauveteur saisonnier sur la plage d'Argelès-sur-Mer et non pour le stage mer.

BNSSA : Oui Non En cours

Organisme de formation :

Recyclage BNSSA : Oui Non En cours

Permis bateau : Oui Non En cours

Autres diplômes facultatifs (SSA Littoral - BEESAN - BPJEPS activités aquatiques - PSE1 - PSE 2 PAE PSC - PAE PS - CRR - Carte professionnelle pour les BEESAN & BPJEPS) :

VOTRE EXPÉRIENCE SUR LA PLAGE OU EN PISCINE

VOTRE SITUATION ACTUELLE

- Salarié Travailleur indépendant Etudiant Demandeur d'emploi
 Autre situation (*à préciser*)

SPORTS PRATIQUES ET LOISIRS

STAGE MER

1. *Dates : du lundi 20 avril 2026 à 8 heures 30 jusqu'au 24 avril 2026 inclus*

Personne à prévenir en cas d'accident :

2. *Equipement*

Pour effectuer le stage mer vous devrez vous munir de l'équipement suivant :

- Tenue de sport
- Lunettes de natation
- Masque & tuba & palmes
- Pull buoy & plaquettes natation
- Stylo et feuilles pour prise de note
- Combinaison
- Sac de couchage (si hébergement sur place)

3. *Hébergement - repas*

- L'hébergement sur place (camping Roussillonnais) peut être pris en charge. Pour ce faire, veuillez le signaler au service des sports
- Les repas du midi sont offerts, seuls restent à votre charge les repas du soir
- Un chèque de caution de 15 €, libellé à l'ordre du trésor public, est demandé pour la confirmation de votre demande : si vous n'avez pas une raison valable pour annuler votre participation, ce chèque sera encaissé

RECAPITULATIF DES PIECES OBLIGATOIRES À FOURNIR POUR LE DOSSIER

- Certificat médical (**selon modèle fourni**)
- Attestation en responsabilité civile
- 1 photo d'identité
- 1 chèque de caution de 15 € (libellé à l'ordre du trésor public)
- 1 CV
- 1 lettre de motivation

En l'absence d'une de ces pièces, votre candidature ne pourra être retenue.

REMARQUE

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez avoir l'amabilité de téléphoner au service des sports au 04 68 95 34 28.

Certificat Médical

Le certificat médical doit être établi moins de 3 mois avant la date du stage mer.

Je soussigné docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour M

et avoir constaté qu'il (elle) ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage ainsi qu'à la surveillance des usagers des établissements de baignade d'accès payant.

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente, en particulier, une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à cinq mètres, ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci-dessous :

➤ **Sans correction**

- Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesuré séparément ; soit au moins : 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10 ;
- Cas particulier : dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 4/10 + inférieur à 1/10.

➤ **Avec correction**

- Soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil, quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieure à 1/10) ;
- Soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil au moins à 8/10 ;
- Cas particulier : dans le cas d'œil amblyope, le critère exigé est 10/10 pour l'autre œil corrigé.

A, le

(Signature et cachet du médecin)